



École primaire de Villaz

Informations scolaires

2026-2027

Clap de fin

Le vendredi 10 juillet 2026 a marqué une étape importante pour notre établissement.

Après plus de quarante années consacrées à l'enseignement et à l'accompagnement de nombreuses générations d'élèves, deux de nos enseignantes ont vécu leur dernier jour de classe avant de prendre une retraite bien méritée. Par leur engagement, leur professionnalisme et leur bienveillance, **Marie-José Gugler et Marlène Remy** ont profondément marqué la vie de notre école.

S'il ne fallait retenir qu'un seul mot pour définir cet engagement ce serait celui de la PASSION. Durant toutes ces années, elles ont accompagné, encouragé et fait grandir des centaines d'élèves, qui garderont le souvenir d'enseignantes dévouées et profondément investies dans leur mission de service public.

Toute l'équipe pédagogique leur souhaite une retraite bien méritée et les remercie pour toutes ces années de partages. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur et d'épanouissement dans ce nouveau chapitre de leur vie, celui de la retraite.



Mot de la direction d'établissement

Madame, Monsieur, chers parents,

L'année scolaire s'est terminée par notre traditionnelle journée de clôture à Lussy. Comme chaque année, ce moment a permis aux élèves et aux enseignant(e)s de se retrouver une dernière fois avant les vacances scolaires, dans une ambiance détendue et conviviale.

Cette journée a également été l'occasion de saluer le parcours de deux enseignantes qui ont marqué la vie de notre établissement. Après plus de quarante années d'enseignement, Marlène Remy et Marie-José Gugler prennent leur retraite. Au fil des années, elles ont accompagné de nombreux élèves et contribué avec professionnalisme et générosité à la vie de notre école. Nous les remercions chaleureusement pour tout ce qu'elles ont apporté à leurs élèves, à leurs collègues et à notre établissement.

La fin de l'année scolaire a aussi été marquée par le départ de Sidonie Toffel. Après quatorze ans au sein de notre école, elle a choisi de poursuivre son parcours professionnel dans l'enseignement en 1-2H. Nous la remercions sincèrement pour son engagement auprès des élèves de notre école. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de réussite dans ce nouveau défi. Ces départs s'accompagnent de l'arrivée de nouvelles enseignantes que nous aurons le plaisir d'accueillir dès la rentrée. Alyssa Chammartin rejoindra notre établissement comme enseignante de 4H à 100 %. Nicole Bugnon travaillera à 50 % dans un nouveau duo pédagogique avec Frédérique Rauber, tandis que Vahide Krasniqi (20 %) collaborera avec Sandrine Delabays. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre équipe !

Avant de tourner la page de cette année scolaire, je tiens à remercier les élèves, les parents ainsi que l'ensemble de l'équipe enseignante pour la confiance, le soutien et l'engagement dont chacun(e) a fait preuve tout au long de l'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

Mathieu Gendre
Directeur d'école primaire

Calendrier scolaire 2026-2027

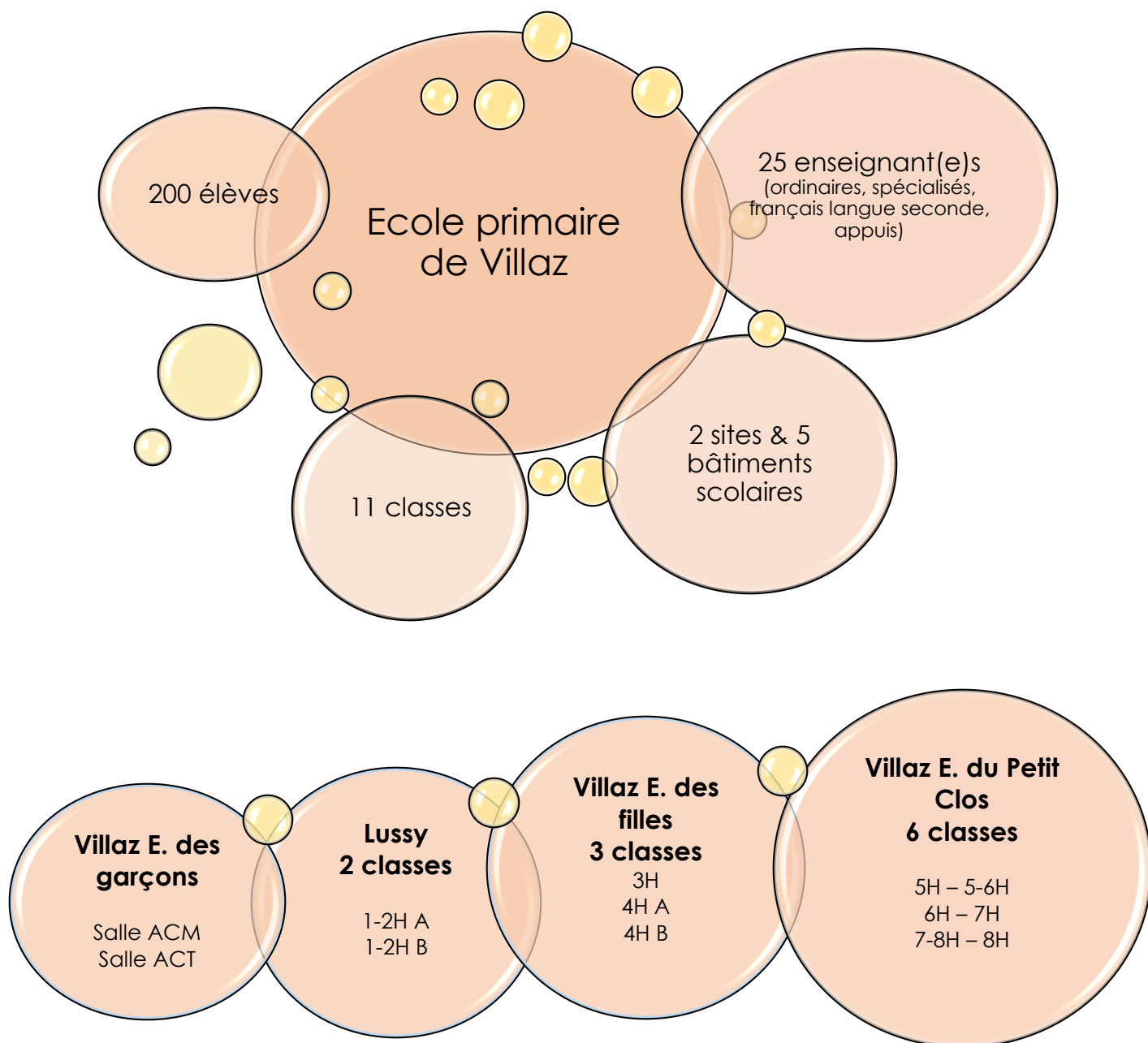
Une version de ce calendrier est téléchargeable sur le site Internet de l'école (avec le libretto).

			LU	MA	ME	JE	VE
	24.08.26	28.08.26					Rentrée scolaire
1	31.08.26	04.09.26					
2	07.09.26	11.09.26					
3	14.09.26	18.09.26					
4	21.09.26	25.09.26					
5	28.09.26	02.10.26					
6	05.10.26	09.10.26					
	12.10.26	16.10.26	Vacances d'automne				
	19.10.26	23.10.26					
7	26.10.26	30.10.26					
8	02.11.26	06.11.26					
9	09.11.26	13.11.26					
10	16.11.26	20.11.26					
11	23.11.26	27.11.26					
12	30.11.26	04.12.26					
13	07.12.26	11.12.26		Immaculé Conception			
14	14.12.26	18.12.26					
	21.12.26	25.12.26	Vacances de Noël				
	28.12.26	01.01.27					
15	04.01.27	08.01.27	Camp de ski 6-7-8H				
16	11.01.27	15.01.27					
17	18.01.27	22.01.27					
18	25.01.27	29.01.27					
19	01.02.27	05.02.27					
	08.02.27	12.02.27	Vacances de Carnaval				
20	15.02.27	19.02.27					
21	22.02.27	26.02.27					
22	01.03.27	05.03.27					
23	08.03.27	12.03.27					
24	15.03.27	19.03.27					
25	22.03.27	26.03.27					Vendredi Saint
	29.03.27	02.04.27	Vacances de Pâques				
	05.04.27	09.04.27					
26	12.04.27	16.04.27					
27	19.04.27	23.04.27					
28	26.04.27	30.04.27					
29	03.05.27	07.05.27				Ascension	
30	10.05.27	14.05.27					
31	17.05.27	21.05.27	Pentecôte				
32	24.05.27	28.05.27				Fête-Dieu	
33	31.05.27	04.06.27					
34	07.06.27	11.06.27					
35	14.06.27	18.06.27					
36	21.06.27	25.06.27					
37	28.06.27	02.07.27					
38	05.07.27	09.07.27					

HORAIRES

	Lussy	Villaz-St-Pierre
Début de la classe	8h10	8h05
Fin de la classe	11h45	11h40
Début de la classe	13h40	13h35
Fin de la classe	15h20	15h15

NOTRE ETABLISSEMENT EN 2026-2027



ADRESSES UTILES

1-2H A	(Lussy)	Mmes	Chloé SCHMUTZ Sonia ROSSIER	no téléphone transmis par les enseignantes
1-2H B	(Lussy)	Mme M.	Ira PERROUD Samuel LÄMMLER	no téléphone transmis par les enseignantes
3H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Nicole BUGNON Frédérique RAUBER	026 552 55 46 026 552 55 46
4H A	(Villaz-St-Pierre)	Mme	Alyssa CHAMMARTIN	026 552 55 47
4H B	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Julie OWEN Marie BACHMANN	026 552 55 45 026 552 55 45
5H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Fabienne ZANETTA Cynthia GENDRE-WOLFSBERGER	026 552 55 41 026 552 55 41
5-6H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Florence PERROUD Micheline ESSEIVA	026 552 55 41 026 552 55 41
6H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Nadine GROGNOZ Aurélie LANG	026 552 55 41 026 552 55 41
7H	(Villaz-St-Pierre)	Mme	Caroline SPRUNGER	026 552 55 41
7-8H	(Villaz-St-Pierre)	M. Mme	Yann JORAND Aurélie LANG	026 552 55 41 026 552 55 41
8H	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Sandrine DELABAYS Vahide KRASNIQI	026 552 55 41 026 552 55 41
AC (activités créatrices)	(Villaz-St-Pierre)	Mmes	Noémie REPOND Ghislaine BACHMANN	026 552 55 41 026 552 55 41
Enseignantes spécialisées		Mmes	Manon CINALLI Pauline MAILLARD	026 552 55 41 026 552 55 41
Enseignante FLS (français langue seconde)		Mme	Fabienne DEMIERRE	026 552 55 41
Travailleur social - TSS		M.	Abdelhadi LAFREJ	078 762 31 89

Directeur d'école primaire

Mathieu Gendre

026/552.55.41 - 079/508.81.54

mathieu.gendre@edufr.ch ou dir.ep.villaz@edufr.ch

Absent le mardi

Tous les enseignants ont une adresse mail constituée ainsi : prénom.nom@edufr.ch



Accueil extrascolaire - L'Attrape

La commune dispose d'un accueil extrascolaire (AES)
pour les enfants de la 1H à la 8H

Horaire pour l'année scolaire 2026-2027

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	6h30-7h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 2	07h00-8h00 Matin	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 3	08h00-11h35 Alternance	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé
Unité 4	11h35-13h35 Midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 5	13h35-15h15 Alternance	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 6	15h15-17h00 Après-midi	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 7	17h00-17h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 8	17h30-18h00 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Unité 9	18h00-18h30 Soir	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Une **porte ouverte** pour les enfants inscrits pour la prochaine rentrée sera organisée le

mardi 25 août 2026 de 16h00 à 18h00.

Les enfants pourront faire la connaissance des animatrices et y amener leurs chaussons, brosse à dent, dentifrice et vêtement de rechange en cas de petit accident.

Mme Jocilene Pillonel, responsable de l'accueil, se tient à votre disposition en cas de questions (079 739 88 09 ou aes@communevillaz.ch). Toute l'équipe de L'Attrape se réjouit d'accueillir vos enfants pour une nouvelle année scolaire.

HORAIRES DU BUS SCOLAIRE 2026 – 2027

Départ : 07 : 43 de Fuyens (laiterie) pour Villaz-St-Pierre (via Villarimboud)
07 : 44 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
07 : 54 de Villarimboud pour Villaz-St-Pierre
08 : 01 de Villaz-St-Pierre pour Lussy

Départ : 11 : 50 de Villaz-St-Pierre pour Lussy
11 : 54 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
11 : 58 de Villaz-St-Pierre pour Villarimboud puis Fuyens (laiterie)

Départ : 13 : 13 de Fuyens (laiterie) pour Villaz-St-Pierre (via Villarimboud)
13 : 14 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
13 : 24 de Villarimboud pour Villaz-St-Pierre
13 : 31 de Villaz-St-Pierre pour Lussy

Départ : 15 : 25 de Villaz-St-Pierre pour Lussy
15 : 30 de Lussy pour Villaz-St-Pierre
15 : 34 de Villaz-St-Pierre pour Villarimboud puis Fuyens (laiterie)

Sur le trajet Villarimboud <--> Villaz-st-Pierre, les enfants de 1H-2H et 6H-7H-8H monteront dans le grand bus.

Un panneau bleu avec un dessin de chat sur le véhicule indiquera le grand bus. Les élèves de 1H-2H sont priés de s'asseoir toujours sur les sièges à l'avant.

Sur le trajet Villarimboud <--> Villaz-st-Pierre, les enfants de 3H-4H-5H monteront dans le petit bus.

Les enfants de Fuyens monteront dans le petit bus sauf sur le trajet Villaz-St-Pierre <--> Lussy.

Un panneau jaune avec un dessin de papillon sur le véhicule indiquera le petit bus. Les élèves de 1H-2H de Fuyens sont priés de s'asseoir toujours sur les sièges à l'avant.

Les enfants doivent se trouver à l'endroit prévu **5 minutes avant le départ du bus.** Nous leur recommandons discipline et politesse envers les conducteurs des bus et les surveillants.

École primaire de Villaz
Planning hebdomadaire des activités créatrices (ACM-ACT)
 Année scolaire 2026-2027

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H 8h – 10h45	6H 8h – 9h40	7-8H 8h – 10h45	4H B 8h – 9h40	5-6H 8h – 9h40
7H 8h – 10h45		7-8H 8h – 10h45	8H 10h45 – 11h35	4H A 9h55 – 11h35
5H 13h35-15h15			8H 13h35-14h25	3H 13h35-15h15

École primaire de Villaz
Planning hebdomadaire de l'éducation physique et sportive (EPS)
 Année scolaire 2026-2027

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4H B 8h – 9h40	5H et 5-6H 8h – 9h15	8H 8h – 9h15	7H 8h – 9h15	7-8H 8h – 9h15
	7-8H 9h15 – 10h30	7H 9h15 – 10h30	5H et 5-6H 9h15 – 10h30	8H 9h15 – 10h30
4H A 9h55 – 11h35	3H 10h45 – 11h35	6H 10h45 – 11h35	4H A 10h45 – 11h35	4H B 10h45 – 11h35
3H 13h35 – 15h15	1H 13h35 – 15h15		2H 13h35 – 15h15	6H 13h35 – 15h15

Commentaire : Les élèves des classes de 5H et de 5-6H ont le cours d'EPS ensemble, avec la présence des deux titulaires de classes.

École primaire de Villaz
Planning des présences 1H & 2H
 Année scolaire 2026 – 2027

	LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	1H	2H	2H	1H	2H	1H	2H
APRES-MIDI	2H		1H	CONGE	2H	2H	

Alternances pour les élèves de 3H et de 4H

Classe de 3H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de cette classe ont congé soit le mercredi matin, soit le jeudi matin.

Classe de 4H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de cette classe ont congé soit le mardi après-midi, soit le jeudi après-midi.

Classe de 3-4H : En plus du mercredi après-midi, les élèves de 3H ont congé le mercredi matin et les élèves de 4H ont congé le jeudi après-midi.

L'école est généralement en mesure de communiquer aux parents les jours d'alternances à la fin du mois de juin pour l'année scolaire suivante. Ce délai peut poser un problème pour les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil extra-scolaire (AES), car l'inscription s'y fait au printemps. Dorénavant, les parents qui sont dans cette situation pourront inscrire leur(s) enfant(s) à l'AES sur les deux demi-jours concernés par l'alternance et lorsqu'ils auront connaissance de l'alternance communiquée par l'école, ils pourront éventuellement modifier l'inscription à l'AES en contactant la commune avant le 1^{er} juillet.

Jours Joker

Dès le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours de classe par année scolaire** (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale. (Art 33 du RLS : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/411.0.11)

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés sur une même année scolaire. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

*5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance**.*

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Communication :

Au moins une semaine à l'avance, les parents informent la direction de la prise d'un jour ou d'un demi-jour joker par l'envoi d'un mail informatif à l'enseignant(e) : prenom.nom@edufr.ch avec copie à l'adresse de la direction (dir.ep.villaz@edufr.ch).

KANDSKI 2026-2027

Zinal

Chers parents, chers enfants,

Le camp de ski des 6H, 7H et 8H aura lieu :

Du 4 au 8 janvier 2027 à Zinal

Si vous souhaitez participer à cette belle aventure, nous **accueillons très volontiers de nouveaux participants bénévoles**, en tant que moniteurs/trices, personnel de cuisine et soignant(e)s. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à contacter les responsables des différents pôles, le chef du camp ou la direction d'établissement.

Dans les mois à venir, des informations complémentaires liées à l'organisation vous parviendront via les devoirs de vos enfants. Vous pourrez également consulter notre site Internet www.ecolevillaz.ch sur lequel vous trouverez un onglet dédié au camp de ski dans le menu déroulant « Informations ».

Longue vie au KANDSKI !

Chef du camp	Responsable cuisine	Pour le groupe des responsables des moniteurs	Infirmierie
Stéphane Antille La Chaussia 17 1690 Villaz-St-Pierre 079/298.54.70 antille@me.com	Nicolas Delabays Rte du Village 77 1690 Lussy 079/466.69.06 delabays1670@bluewin.ch	Vincent Rohrbasser Rue du Pallin 2 1695 Villarlod 079/820.55.25 staff.kandski@gmail.com	Muriel Oberson Route du Vieux- Chêne 40 1690 Villaz-St-Pierre 079/217.83.65 muriel.oberson@bluewin.ch

Pour le comité d'organisation du camp de ski et le corps enseignant
Mathieu Gendre

Microsoft Office 365

En 5H, tous les élèves du canton de Fribourg reçoivent un passeport informatique leur donnant accès à une adresse prenom.nom@studentfr.ch.

Avant d'avoir accès à une adresse de ce type, les élèves vivent un **parcours de formation** en différentes étapes :

<i>Thématiques travaillées en classe en 1H-2H :</i>	<i>Contenu choquant</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 3H-4H :</i>	<i>Données personnelles</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 5H-6H :</i>	<i>Mot de passe, identité numérique, communication sur Internet</i>
<i>Thématiques travaillées en classe en 7H-8H :</i>	<i>Droit d'auteur, cyber harcèlement, hyper connectivité.</i>

Vous trouverez plus d'informations sur notre site Internet (Informations → Citoyenneté numérique).

Si j'ai une question



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant(e).



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques

Conseil des parents

Le Conseil des parents a un rôle consultatif et permet un échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'école et les communes, ceci de manière générale. Il peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement et en collaboration avec la direction de l'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Vous pouvez évidemment solliciter ses membres si vous désirez faire remonter des besoins, des idées, des remarques. Pour notre école primaire de Villaz, il est composé des membres suivants :

Parents :

Mme Oriana Coquoz, de Villaz-St-Pierre (présidente)

Mme Brigitte Curty, de Villarimboud

Mme Géraldine Jordan, de Lussy

Mme Véronique Oberson, de Villaz-St-Pierre

Mme Barbara Joye, de Villarimboud

Mme Emilie Marchon Jaquet, de Villaz-St-Pierre

Commune :

Mme Laetitia Reynaud

Enseignant(e) :

Mme Florence Perroud

Direction d'établissement :

M. Mathieu Gendre

Pour toute question ou suggestion concernant les projets et thèmes du Conseil des parents, vous pouvez prendre contact avec sa présidente Mme Oriana Coquoz.

Renseignements utiles

Ci-dessous, vous trouverez différentes informations sur le fonctionnement de notre cercle scolaire. En cas de questions complémentaires, vous pouvez contacter la direction d'établissement.

Fournitures scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, seuls des effets personnels (chaussons, sac d'école, plumier, doublures, étiquettes, tablier de protection pour les activités créatrices) et du matériel pour l'éducation physique et sportive (chaussures, sac de sport, tenues) doivent être fournis par les parents. Le reste du matériel est fourni par l'école. Comme le précise un courrier officiel du service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) :

« L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de la responsabilité des parents. Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents. »

Afin d'éviter des pertes durant les moments de fin d'année et de rentrée scolaire, les enseignants ont récupéré, au début du mois de juillet, des éléments comme les plumes, les effaceurs, les surligneurs, les boîtes de crayons couleurs et les feutres qui avaient été distribués par l'école. Ils les rendront aux élèves le jour de la rentrée.

Diversité des profils

- **Compensation des désavantages :** Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un(e)/des spécialiste(s) reconnu(e)s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin). Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et les exigences fixés par le plan d'études. Vous trouverez

toutes les informations sur la procédure pour déposer une demande sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm. En cas de doute, vous pouvez également vous adresser au corps enseignant ou à la direction d'établissement.

- **Cours de langue et de culture d'origine (LCO) :** Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant(e) titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Relations école-famille

- Les enseignant(e)s sont tenu(e)s d'avoir des **contacts réguliers** avec les parents (réunions, classe ouverte, entretiens individuels, etc.). Lors d'un différend entre un(e)enseignant(e) et un élève, les parents sont invités à s'adresser en priorité à l'enseignant(e) concerné(e), **en prenant un rendez-vous**. Si le différend ne peut être résolu, vous pouvez prendre contact avec la direction d'établissement. Nous vous rendons également attentifs au fait que les bâtiments scolaires ne sont, en principe, pas des lieux propices aux allées et venues des parents d'élèves.
- Les **rendez-vous** (médicaux) seront pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures de classe. Si ce n'est pas possible, les parents informent l'enseignant(e) concerné(e) au plus vite. **Pour les dispenses d'éducation physique et sportive (EPS), nous exigeons un message écrit par les parents.**
- La direction d'établissement peut donner à une classe l'autorisation d'effectuer **une vente ou une collecte** (Pro Juventute, tombolas, etc). Dans ce cas, les enfants sont autorisés à apporter de l'argent en classe.

- Depuis plusieurs années, nous avons quelques situations délicates à gérer à cause d'enfants qui se rendent à l'épicerie « Chez Roby » juste avant/après les cours (racket, hygiène alimentaire). Afin de les éviter, **nous vous invitons à ne pas donner d'argent de poche à vos enfants lorsqu'ils viennent à l'école.**
- Le cours d'éducation religieuse confessionnelle (ERC), plus communément appelée catéchisme est dispensé à tous les élèves catholiques et protestants. Si des parents désirent que leur enfant ne fréquente pas ce cours, il suffit de s'adresser à l'enseignant(e) de l'enfant qui leur remettra le formulaire 131 « Dispense ERC ».

Déplacements

- Il est toujours **interdit de stationner**, même quelques secondes, **sur la place de parc de l'école des filles de Villaz-St-Pierre**. En effet, cet espace doit rester libre pour l'arrivée des bus. Nous vous invitons donc à **déposer ou récupérer vos enfants sur le parking de la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre**, qui se trouve à quelques dizaines de mètres en contrebas. Des contrôles seront effectués par la police. De plus, la dépose de vos enfants devant l'ancienne laiterie de Villaz-St-Pierre est également interdite car cette place est une propriété privée.
- Nous rappelons aux parents qu'ils sont les **premiers responsables des agissements de leurs enfants sur le trajet domicile-école**, ainsi que sur les places de jeux après les 10 minutes de surveillance qui incombent au corps enseignant. Nous vous invitons à rappeler à vos enfants le comportement à adopter sur le chemin de l'école (attention et concentration face aux potentiels dangers de la route, notamment avec les trottinettes). Le site du Bureau de prévention des accidents BPA rappelle les règles de base à respecter pour évoluer sur la route en toute sécurité : <https://www.bfu.ch/fr/conseils/securite-a-trottinettes-et-cie>
- Pour des raisons de sécurité, nous vous invitons à **ne pas laisser partir trop tôt vos enfants à l'école**. En effet, ils ne sont sous la surveillance du corps enseignant dans le périmètre scolaire que 10 minutes avant le début de classe.
- Le « **Pedibus** » est une forme d'organisation des transports qui a fait ses preuves et

qui peut convenir pour certains trajets. Le concept est simple et se résume par ces mots « à pied, à l'école, accompagné ». **Des parents peuvent s'organiser afin d'encadrer le parcours d'un groupe d'enfants qui se rend à l'école à pied.** Pour de plus amples informations à ce propos, nous vous invitons à consulter le site officiel : www.pedibus-romandie.ch.

Demandes de congé

Les directions d'établissements sont compétentes pour décider des congés jusqu'à quatre semaines ou 20 jours par année scolaire. Toute demande de congé spécial **doit être adressée par écrit au directeur d'école primaire, suffisamment à l'avance**, en utilisant le formulaire de demande de congé que vous trouvez sur notre site et que les enseignants peuvent vous transmettre. Le congé spécial a été prévu pour faire face à des événements ou des déplacements qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils, etc). Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. En vous rendant sur cette page, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de congé qu'il vous suffit de remplir et d'envoyer à la direction d'établissement : <https://ecolevillaz.ch/demande-de-conge-vs-jours-joker/>

Dans certaines situations, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une demande de congé puisque **depuis le 1^{er} août 2022**, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur(s) enfant(s) à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (**Jours Joker**) sans présenter de motif. Vous trouvez une page complète dédiée cette nouveauté dans ce libretto.

Procédure en cas d'absence

Toutes les **absences**, qu'elles concernent une maladie ou une visite chez un médecin, **doivent être annoncées par les parents** aux enseignant(e)s concerné(e)s avant le début des cours. **A partir de la rentrée 2023-2024, les absences seront annoncées via l'application Klapp.** En **cas d'absence** non excusée d'un enfant, l'enseignant est tenu d'appeler les parents dans le 1^{er} quart d'heure qui suit le début de la classe. En cas de

non-réponse des parents, **le directeur d'école primaire est informé et a le devoir de lancer une procédure de recherches** qui peut impliquer en dernier recours la police. L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un **certificat médical** adressé à la direction d'établissement, **dès qu'elle dépasse 4 jours de classe consécutifs**, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées (Art 39 al. 3 du RLS)

Devoirs surveillés

Un service de devoirs surveillés est mis sur pied **les lundis, mardis et jeudis après l'école, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant d'inscriptions**. Les modalités d'inscriptions vous seront communiquées dès la rentrée. Les parents s'engagent pour l'entier de l'année scolaire. Il s'agit d'un service payant. Les enseignants titulaires ainsi que les surveillants des devoirs surveillés exigent que les enfants se comportent bien et qu'ils y arrivent avec le matériel nécessaire (les documents à faire pour les devoirs).

Cabine dentaire

Le Service dentaire scolaire de la Glâne passe chaque année dans toutes les écoles afin d'effectuer des contrôles. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons été informés du fait que la cabine stationnera les **15 et 18 février 2027**.

Les enfants qui bénéficient déjà d'un suivi dans un cabinet privé doivent fournir à leur(s) enseignant(e)s une **attestation**. Nous vous invitons donc à **anticiper cette demande et à vous procurer une attestation** quand vous le pourrez. Les enseignants les conserveront jusqu'au passage de la cabine dentaire.

Jouets à l'école

Les élèves qui prennent des jouets à l'école, notamment pour la récréation, en sont responsables. De plus, ces jouets ne seront pas amenés en classe et resteront dans les vestiaires.

Appareils électroniques

L'utilisation d'appareils électroniques personnels (téléphones portables, smartphones, tablettes et autres consoles de jeux) est **interdite dans l'enceinte de tous les bâtiments scolaires** (y compris dans la cour d'école) et dans les transports scolaires. En cas de transgression de cette règle, le corps enseignant confisquera l'appareil, sans pour autant le fouiller. Les parents seront invités à venir le récupérer. Si, pour des raisons d'organisation, un enfant vient à l'école avec une montre connectée, cette dernière doit être éteinte durant le temps d'école ainsi que durant les transports scolaires.

Hygiène corporelle

Nous vous rappelons qu'après les leçons d'éducation physique et sportive (EPS), les élèves doivent se doucher. Il en va de leur hygiène corporelle et de leur bien-être. Il en est de même pour les cours de natation.

Communication du SLPP-GV



En Bouley 8
1680 Romont

Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Un service qui offre des prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité distinctes et complémentaires.

Notre mission est de soutenir le développement des enfants et adolescent-e-s dans leur environnement scolaire et familial pour favoriser leur épanouissement intellectuel, émotionnel et relationnel.

Notre service est réparti sur deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent sur sollicitations des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant.e. La demande d'intervention est faite au moyen d'un contact préalable du parent auprès d'un.e thérapeute et du formulaire « fiche 124 » dûment complété.

La direction du SLPP-GV valide la demande et décide ou non de la gratuité de la mesure de soutien.

Le processus thérapeutique peut se dérouler sur trois domaines de soutien (préventions - évaluations - orientations) et trois settings principaux (individuel - familial - groupal) choisis par le/la thérapeute en fonction de la situation et de son évolution. La durée de la thérapie est définie par des objectifs cliniques portés par le/la thérapeute.

Les pédago-thérapeutes peuvent intervenir au sein de la classe dans une volonté de collaboration interprofessionnelle. Toute intervention sans information individuelle ne concerne pas leur enfant. Dans le cas contraire, une information spécifique leur sera toujours adressée qu'ils peuvent accepter ou non.

Pour de plus amples informations et activer une prise en charge de votre enfant, vous trouverez sur notre site internet : www.slpp-gv.ch

- le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone
→ [Onglet SLPP-GV](#) → [Thérapeutes](#)
- la fiche 124 en format Word et Pdf à compléter, à signer, à retourner
→ [Onglet PRESTATIONS](#)

Principales interventions en classe

Ce tableau a pour objectif de vous informer des différentes interventions dans les classes durant l'année scolaire 2026-2027.

Cette liste est non-exhaustive. En effet, d'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins notamment. Elles doivent être systématiquement validées par la direction d'établissement et au besoin par la DFAC (Direction de la formation et des affaires culturelles).

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire								
Toutes les classes sont concernées par cette intervention. Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire, à raison d'une visite par année, dans chaque classe.	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle								
Les intervenants du planning familial passent deux fois par année dans les classes concernées. Une séance d'informations sera organisée pour les parents. Une invitation vous sera envoyée.		X				X		X
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Bien entendu, avec la collaboration des parents, le message aura plus d'écho.							X	
Éducation routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons (en fonction de l'âge) dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X

Mettre la puce à l'oreille, mais pas les poux !

Lorsque qu'une « épidémie » de poux se déclenche, ce sont désormais des infirmières indépendantes qui passent dans les classes pour contrôler les enfants. Elles ont pour mission de détecter la présence de poux et d'en informer les parents. Si tel devait être le cas pour votre enfant, nous vous remercions vivement de faire le nécessaire dans les plus brefs délais afin d'éviter que les poux se propagent (transports scolaires, vestiaires).

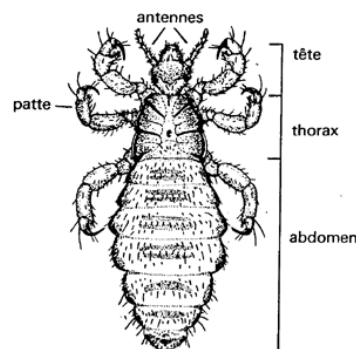
Comment reconnaître les poux et s'en débarrasser rapidement ?

Les inspections sont essentielles !

En cas d'alerte aux poux, les parents et responsables devraient observer quotidiennement les enfants et prendre le temps d'inspecter soigneusement leurs têtes à la recherche de lentes et de poux.

Si les poux vivants sont rarement visibles, les lentes, faciles à différencier des pellicules, sont beaucoup plus repérables.

Bien qu'ils n'y puissent rien, les parents sont souvent gênés lorsque leurs enfants ont des poux. Pourtant, l'apparition de poux n'est pas une honte, ni un signe de mauvaise hygiène ou de propreté corporelle.



Morphologie du pou

Dispositions à prendre en cas de découverte de poux ou de doutes à ce sujet :

- passer à la pharmacie
- avertir l'enseignant de votre enfant, qui saura rester discret, et qui prendra les mesures nécessaires, ceci afin d'éviter une propagation (sièges des bus, proximité des élèves).

Si cela se produit, le directeur d'école primaire prendra contact avec des infirmières indépendantes qui viendront dans les meilleurs délais effectuer des contrôles.

Merci de votre compréhension et de votre précieuse et indispensable collaboration.

VIE ASSOCIATIVE

Vivre dans les communes de notre cercle scolaire offre des opportunités de s'insérer dans la vie associative de la région. Ci-dessous, vous trouverez les coordonnées de quelques-unes des associations qui rythment la vie de nos villages. N'hésitez donc pas à vous renseigner auprès des différents responsables, qui se feront un plaisir de vous accueillir.

Commune de Villaz	
Société de Musique de Villarimboud M. Steve Maillard 079 642 91 61	Fanfare paroissiale L'Union de Villaz-St-Pierre M. Romain Marmy 079 931 88 55 Site : http://www.fanfarevillaz.ch
Association Le Théâtre des Fous M. David Fontaine 079 555 41 35	Chœur Mixte de Villaz Mme Sylvie Kohler 078 875 54 34 Site : https://choeur-mixte-villaz.ch
Société de Gym / Badminton Mme Florence Esseiva Blanc 079 356 51 68	Croque-Lune et Mini Croque-Lune Chœurs d'enfants Mme Sonia Rossier 079 549 08 37
FC Villaz / Villarimboud M. Pierre-Alain Chassot 079 597 54 24	Société de mycologie M. Dominique Burgy 079 240 53 75
Club de tennis de table M. Florian Morel 079 396 20 90	Société de Jeunesse de Villaz-St-Pierre Mme Alice Fragnière 077 450 30 82
Société de Tir M. Michel Aeschlimann 026 653 14 72	Société de Jeunesse de Villarimboud M. Thibault Curty 079 644 05 82
Club des Cents FC Villarimboud M. Stéphane Marro 079 430 28 33	Société de Jeunesse de Lussy Mme Rachel Fragnière 079 835 61 01

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

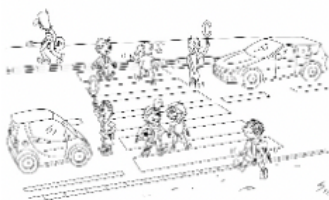
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

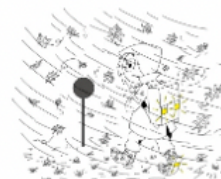


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

Le Pedibus, c'est quoi ?

Le Pedibus est une « ribambelle » d'enfants qui parcourt le chemin entre la maison et l'école à pied, sous la conduite d'un adulte. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins et à tour de rôle.

Un chemin de découvertes !

Depuis plus de 20 ans, l'ATE développe le Pedibus partout en Suisse pour contribuer à la sécurité et à la santé des enfants, mais également pour promouvoir une mobilité douce et respectueuse de l'environnement. Les trajets Pedibus sont ainsi des moments uniques d'échanges et d'observation de la nature qui nous entoure : fleurs, arbres, végétation, animaux, insectes... L'occasion de faire chaque jour des découvertes surprenantes et amusantes !



Les atouts du Pedibus

Sécurité et autonomie des enfants
Activité physique quotidienne
Moins de pollution
Convivialité et liens sociaux plus forts
Gain de temps pour les parents

Avec le soutien de



ATE Association transports et environnement
Bureau romand
Rue des Gares 9, 1201 Genève
Tél. 022 734 70 44
coordination.pedibus@ate.ch
www.pedibus.ch

Pour une mobilité d'avenir **ate**

ATE Pedibus

ETIENNE ETIENNE



Rejoins le mouvement !

Pour une mobilité d'avenir **ate**

Créer une ligne Pedibus, c'est facile !

1

Parlez à d'autres parents.

Réunissez les familles intéressées, deux suffisent pour lancer une ligne Pedibus !

2

Contactez votre Coordination Pedibus.

Elle vous aide à démarrer votre ligne et vous fournit du matériel de sécurité.

3

Définissez le fonctionnement.

L'itinéraire, les arrêts et les règles de votre ligne sont déterminés avec les autres parents.

Pedibus, comment ça marche ?

C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied.

- L'itinéraire et l'horaire sont choisis en fonction des besoins des familles.
- Les conductrices et conducteurs sont des parents ou adultes de confiance.
- L'enfant rejoint le Pedibus à l'arrêt le plus proche. Ils sont signalés par des panneaux.



Matériel de sécurité et d'information

Visitez www.pedibus.ch pour obtenir plus d'informations et télécharger ou commander le matériel mis à disposition gratuitement !

- Assurance accidents et responsabilité civile
- Gilets et boudriers réfléchissants
- Réflecteurs
- Panneaux d'arrêt
- Affiches et flyers



Votre Coordination

L'ATE a mis en place des Coordinations cantonales pour accompagner les parents dans l'aventure du Pedibus. Elles vous conseillent et vous soutiennent dans la création et le maintien des lignes.

Fribourg

fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58

Genève

geneve@pedibus.ch
022 344 22 55

Jura

jura@pedibus.ch
032 544 16 13

Suisse alémanique

pedibus@verkehrsclub.ch
031 328 58 46

Ticino

ticino@pedibus.ch
076 801 16 51

Valais

valais@pedibus.ch
076 690 51 68

Vaud

vaud@pedibus.ch
076 330 83 58

[illegible]